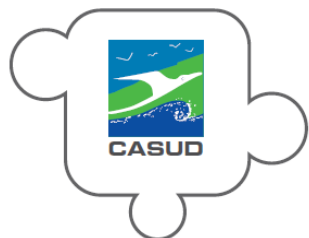


Rendez-vous le :/...../..... Techniciens : RH - AG - LR - JDB - JR - DT- JFR
 Matin :h..... Après-Midi :h.....
Date d'arrivée au secrétariat :

CONTRÔLE DE L'EXISTANT OU LORS D'UNE VENTE



VÉRIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST SUPÉRIEURE À 1,2 KG/J DE DBO5

Coordonnées du SPANC :

TAMPON : 18 Bis rue D'Espagne - contact : 0262 57 09 90

ENTRE-DEUX : 2 rue Fortuné Hoarau - contact : 0262 57 09 90

SAINT-JOSEPH : 4 rue des Pervenches - contact : 0262 41 58 43

SAINT-PHILIPPE : 41 A rue Leconte Delisle - contact : 0262 52 25 54

Numéro de dossier SPANC : 22ANC.....

Adresse du contrôle :

Date de dépôt du dossier complet :

Votre installation d'assainissement non collectif est existante, vous devez la faire contrôler par Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Vérification de la complétude du dossier sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pour vérifier l'état et le bon fonctionnement de l'installation

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif existante effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Cet imprimé (3 pages) est un modèle de demande destiné au contrôle réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif existant. La présente demande doit être dûment complétée et signée par le demandeur (hors encarts réservés au SPANC). Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires à la vérification des prescriptions relatives à l'assainissement non collectif. Le dossier complet doit être retourné au service préalablement à la visite. Ce document, une fois examiné et complété par le SPANC, constitue le rapport prévu au L2224-8 III 2° du CGCT.

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER

- Le présent formulaire dûment complété
- Les documents caractéristiques de l'installation existante (voir en page n° 3 du présent document)
- Pièce d'identité ou extrait de Kbis (datant de moins de 3 mois)
- Copie d'un justificatif d'adresse (personne physique) ou d'un extrait de Kbis (société ou professionnel) datant de moins de 3 mois.
- Plan cadastral

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

En cas de vente, le rapport de contrôle de l'installation doit être fourni à la demande des propriétaire vendeurs d'un bien immobilier. Ce rapport sera intégré au dossier de diagnostic prévu à l'article L-271-4 du code de la construction et de l'habitation annexé à l'acte de vente (L 1331-11-1 du code de la santé publique)

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné Nom et prénom propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À autoriser l'accès à ma propriété au SPANC pour procéder au contrôle réglementaire,
- À rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement préalablement au passage du SPANC,
- À m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature

1. Informations générales (A renseigner obligatoire par le pétitionnaire)

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur :
 Adresse :
 Code postal : Commune : Tél : Courriel :@.....
 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents de l'administration concernant mon projet d'assainissement.

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Adresse :
 Code postal : Commune : Tél :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : et surface du terrain : m²
 Référence où est situé l'installation d'assainissement, si différente (section et numéro) :

Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, merci de le préciser (nom et coordonnées) :

Nom et prénom du demandeur :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle

- Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre : préciser :

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

** Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

- Occupation

Permanente, préciser le nombre d'habitants permanents :

Occasionnels, préciser le nombre d'habitants saisonniers/occasionnels : Période d'occupation : mois/an

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou **nombre d'usagers permanents** ? personnes et/ou le **nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu)** ? EH.

Partie réservée à l'agent du SPANC

Autre information à disposition du SPANC, complémentaire et/ou contradictoire avec la déclaration

► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Terrain inondable : Oui Non

Présence d'une nappe d'eau* : Oui Non Ne sais pas

**hors niveau exceptionnel des hautes eaux*

Desserte en eau par distribution publique (Cise, Runeo, autres...) privée

Consommation d'eau annuelle : m³

si privée, le captage privé est-il à proximité ? Oui Non Ne sais pas

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

Si oui, l'eau est utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

Si oui, l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

2. Caractéristiques de l'installation (A renseigner obligatoire par le pétitionnaire)

Nombre d'habitations raccordées à l'installation :

Toutes les eaux usées produites sont-elles raccordé à l'installation ? Oui Non Ne sais pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ? Oui Non Ne sais pas

Âge de l'installation

Âge réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation :.... /.... /.....

Si inconnu, tranche d'âge approximative : <10ans 10-15ans 15-20ans 20-25ans >25ans

• Entretien de l'installation

Pas d'information disponible Dernière opération d'entretien effectué le :/...../.....

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

Existence de justificatifs ? Oui (fournir le(s) justificatif(s)) Non

Si, lors du contrôle, le service ne parvient pas à recueillir des éléments probants attestant de l'existence d'une installation d'assainissement non collectif, vous serez mis en demeure de mettre en place une installation conformément aux dispositions prévues à l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique.

► DOCUMENTS EXISTANTS (à présenter à l'agent du SPANC lors de sa visite)

- Plans (en l'absence de plan renseigné obligatoirement le cadre ci dessous) Oui Non
- Étude de sol et/ou de filière Oui Non
- Photos des travaux Oui Non
- Factures Oui Non
- Justificatifs d'entretien Oui Non
- Contrat d'entretien Oui Non
- Autre (préciser) : Oui Non

S'il n'existe pas de plan précis de l'installation, merci de décrire le système en reportant les éléments suivants sur un schéma (emplacement réserve ci dessous):

- Les limites de la parcelle
- L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse, etc.)
- La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)
- Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage, etc.)
- Le rejet des eaux traitées le cas échéant
- Les voies de passage des véhicules
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable le cas échéant

Emplacement réservé pour le schéma de l'installation